

Carte de mise en œuvre

Auteur de projet : Impact SRL
 Stéphane MOTHIAUX
 rue des Chasseurs ardennais, 32
 6980 Bertrix
 info@bureau-impact.be
 067/ 41 54 54

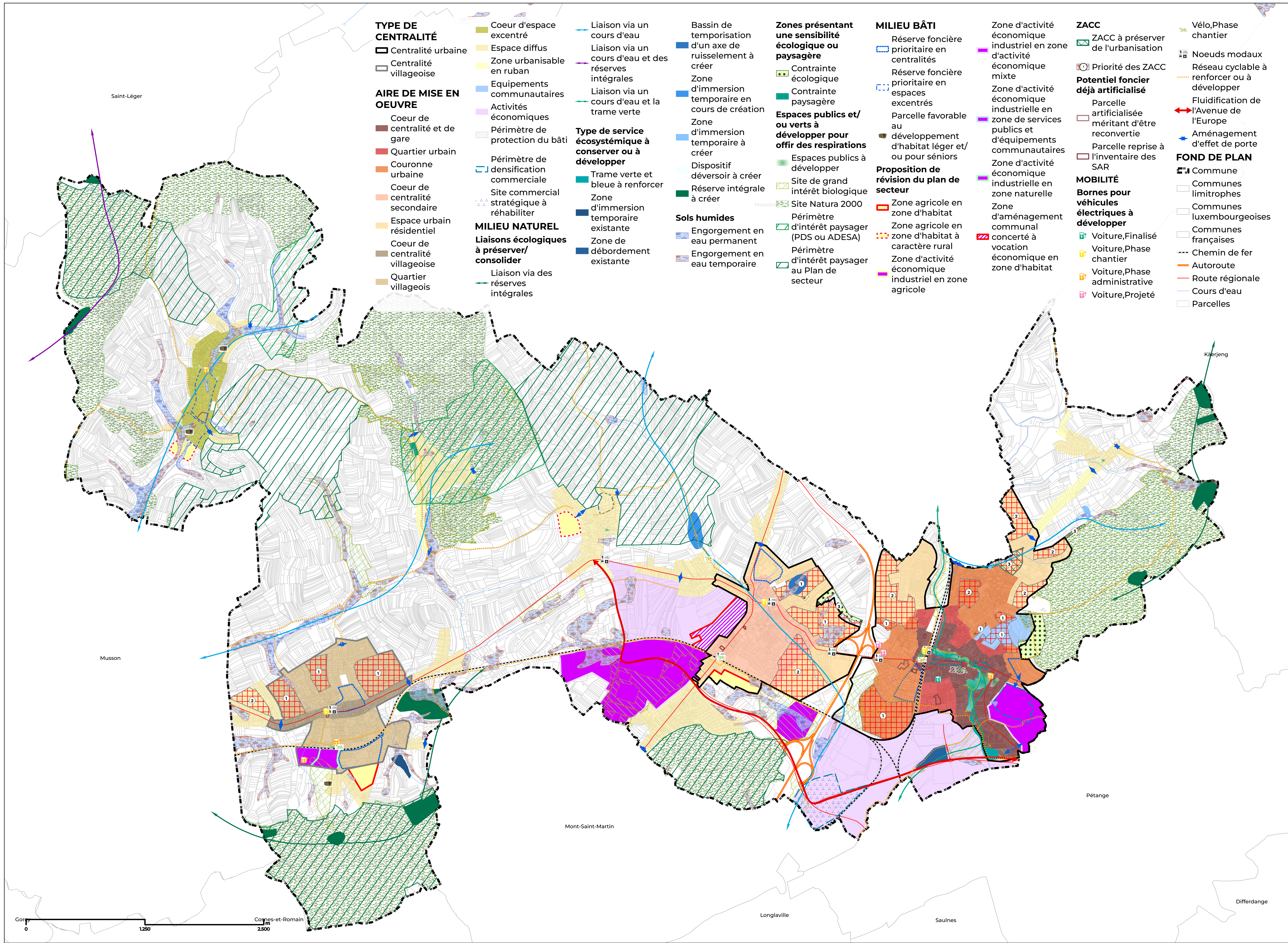
Signature :

Commune : Province de Luxembourg - Arrondissement d'Arlon
 COMMUNE d'Aubange
 rue Haute, n°22
 6791 Athus
 Tél: 063/58 12 50

Echelle : 1/20.000
 Nature des modifications :
 DATE :
 Date du dossier : Décembre 2025

Objet : Documents cartographiques

Schéma de développement communal d'Aubange



- TYPE DE CENTRALITÉ**
- Centralité urbaine
 - Centralité villageoise
- AIRE DE MISE EN OEUVRE**
- Coeur de centralité et de gare
 - Quartier urbain
 - Couronne urbaine
 - Coeur de centralité secondaire
 - Espace urbain résidentiel
 - Coeur de centralité villageoise
 - Quartier villageois
- MILIEU NATUREL**
- Liaisons écologiques à préserver/consolider
 - Liaison via des réserves intégrales

- Coeur d'espace excentré**
- Espace diffus**
- Zone urbanisable en ruban**
- Equipements communitaires**
- Activités économiques**
- Périmètre de protection du bâti**
- Périmètre de densification commerciale**
- Site commercial stratégique à réhabiliter**
- Trame verte et bleue à renforcer**
- Zone d'immersion temporaire existante**
- Zone de débordement existante**
- Liaison via un cours d'eau**
- Liaison via un cours d'eau et des réserves intégrales**
- Liaison via un cours d'eau et la trame verte**
- Type de service écosystémique à conserver ou à développer**
- Bassin de temporisation d'un axe de ruissellement à créer**
- Zone d'immersion temporaire en cours de création**
- Zone d'immersion temporaire à créer**
- Dispositif déversoir à créer**
- Reserve intégrale à créer**
- Engorgement en eau permanent**
- Engorgement en eau temporaire**

- Zones présentant une sensibilité écologique ou paysagère**
- Contrainte écologique
 - Contrainte paysagère
 - Espaces publics à développer
 - Site de grand intérêt biologique
 - Site Natura 2000
 - Périmètre d'intérêt paysager (PDS ou ADESA)
 - Périmètre d'intérêt paysager au Plan de secteur
- Espaces publics et/ou verts à développer pour offrir des respirations**
- Sols humides**

- MILIEU BÂTI**
- Reserve foncière prioritaire en centralités
 - Reserve foncière prioritaire en espaces excentrés
 - Parcelle favorable au développement d'habitat léger et/ou pour séniors
 - Zone agricole en zone d'habitat
 - Zone agricole en zone d'habitat à caractère rural
 - Zone d'activité économique industrielle en zone agricole
- Proposition de révision du plan de secteur**
- Zone d'activité économique industrielle en zone d'activité économique mixte**
- Zone d'activité économique industrielle en zone d'activités publiques et d'équipements communautaires**
- Zone d'activité économique industrielle en zone naturelle**
- Zone d'aménagement communal concerté à vocation économique en zone d'habitat**

- ZACC**
- ZACC à préserver de l'urbanisation
 - Priorité des ZACC
 - Parcelle artificialisée méritant d'être reconvertie
 - Parcelle reprise à l'inventaire des SAR
- Potentiel foncier déjà artificialisé**
- MOBILITÉ**
- Voiture, Finalisé
 - Voiture, Phase chantier
 - Voiture, Phase administrative
 - Voiture, Projeté
- FOND DE PLAN**
- Communes limitrophes
 - Communes luxembourgeoises
 - Communes françaises
 - Chemin de fer
 - Autoroute
 - Route régionale
 - Cours d'eau
 - Parcelles
 - Vélo, Phase chantier
 - Noeuds modaux
 - Réseau cyclable à renforcer ou à développer
 - Fluidification de l'Avenue de l'Europe
 - Aménagement d'effet de porte

Aire de mise en œuvre	Densité résidentielle moyenne souhaitée	Superficie en pleine terre	Rapport plancher/sol
Coeur de centralité et de gare	Min. 80 log/ha	Superficie en pleine terre ≥ 30% de la superficie du terrain. ≥ à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 30%	/
Quartier urbain	Min. 60 log/ha	Superficie en pleine terre ≥ 40% de la superficie du terrain. ≥ à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 40%	/
Couronne urbaine	Min. 40 log/ha	Superficie en pleine terre ≥ 50% de la superficie du terrain. ≥ à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 50%	/
Coeur de centralité secondaire	Min. 40 log/ha	Superficie en pleine terre ≥ 40% de la superficie du terrain. ≥ à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 40%	/
Espace urbain résidentiel	Min. 20 log/ha	Superficie en pleine terre ≥ 40% de la superficie du terrain. ≥ à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 40%	/
Coeur de centralité villageoise	Min. 40 log/ha	Superficie en pleine terre ≥ 40% de la superficie du terrain. ≥ à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 40%	/
Quartier villageois	Min. 20 log/ha	Superficie en pleine terre ≥ 40% de la superficie du terrain. ≥ à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 40%	/
Coeur d'espace excentré	Max. 18 log/ha	Superficie en pleine terre ≥ 50% de la superficie du terrain. ≥ à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 50%	/
Espace diffus	Max. 10 log/ha	Superficie en pleine terre ≥ 70% de la superficie du terrain. ≥ à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 70%	/
Zone urbanisable en ruban	Max. 5 log/ha	Superficie en pleine terre ≥ 70% de la superficie du terrain. ≥ à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 70%	/
Zone d'activité économique	/	Superficie en pleine terre ≥ 20% de la superficie du terrain. ≥ à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 20%	Min. 50%

Aires définies à la CMO	Typologie du bâti	Taille
Coeur de centralité et de gare	Maisons 2 façades et immeubles à appartements (attention : périmètre de protection du bâti : uniquement maisons 2 façades)	Toutes les tailles de logements sont envisageables
Quartier urbain	Maisons 2 façades, 3 façades, immeubles à appartements	Toutes les tailles de logements sont envisageables
Couronne urbaine	Maisons 2 façades, 3 façades, 4 façades, immeubles à appartements	Toutes les tailles de logements sont envisageables
Coeur de centralité secondaire	Maisons 2 façades, 3 façades, immeubles à appartements	Toutes les tailles de logements sont envisageables
Espace urbain résidentiel	Maisons 2 façades, 3 façades, 4 façades immeubles à appartements	Toutes les tailles de logements sont envisageables
Coeur de centralité villageoise	Maisons 2 façades, immeubles à appartements	Toutes les tailles de logements sont envisageables
Coeur d'espace excentré	Maisons 2 façades, 3 façades, 4 façades, Immeubles à appartements pour des nouvelles constructions sur une parcelle n'ayant jamais été affectée au logement	Toutes les tailles de logements sont envisageables sauf les studios
Quartier villageois	Maisons 2 façades, 3 façades, 4 façades	Toutes les tailles de logements sont envisageables
Espace diffus	3 façades, 4 façades	Toutes les tailles de logements sont envisageables sauf les studios
Zone urbanisable en ruban	3 façades, 4 façades	Toutes les tailles de logements sont envisageables sauf les studios

Aire de mise en œuvre	Equipements et services de proximité	Equipements et services centralisant	Equipements et services polarisant
Coeur de centralité et de gare	À privilégier	À privilégier	À privilégier
Quartier urbain	À privilégier	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante
Couronne urbaine	À privilégier	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante
Coeur de centralité secondaire	À privilégier	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante
Espace urbain résidentiel	À privilégier	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante
Coeur de centralité villageoise	À privilégier	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante
Quartier villageois	À privilégier	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante	Pour les services et équipements de petite taille. Dans les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour les équipements et services de taille plus importante
Coeur d'espace excentré	À privilégier	À éviter	À éviter
Espace diffus	Si la densité de population le justifie	À éviter	À éviter
Zone urbanisable en ruban	Si la densité de population le justifie	À éviter	À éviter